

Comité de pilotage NATURA 2000

Compte-rendu de séance du 26 novembre 2019

Monsieur CHITO, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher, ouvre la séance en remerciant chaque personne présente et en excusant Monsieur MAIRE (Maire de Saint-Genest), Monsieur RIBOULET (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier), la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office National des Forêts (Agence Berry Bourbonnais), la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, la DDCSPP de l'Allier, l'Agence Française de la Biodiversité, la Chambre d'Agriculture de l'Allier, la Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection des milieux aquatiques et l'Association Chauve-souris Auvergne.

Monsieur CHITO prie également les membres du Comité de pilotage d'excuser Monsieur NOWAK, directeur du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Avant d'énoncer l'ordre du jour, Monsieur CHITO fait part aux membres du Comité de Pilotage d'un courrier de Madame ROUFFET-PINON, Présidente de l'Association France Nature Environnement 23, sollicitant un rapprochement entre les deux structures porteuses des sites Natura 2000 des Gorges de la Tardes et de la Vallée du Cher et des Gorges du Haut Cher. Après avoir fait lecture de celui-ci et de la réponse apportée, Monsieur RIVIERE, animateur du site Natura 2000 des Gorges de la Tardes et de la Vallée du Cher, intervient dans la mesure où son nom a été cité. Il précise que les échanges relatifs aux deux sites Natura 2000, s'il doit y en avoir, se feront directement entre structures porteuses.

Monsieur SOLIGNAC, représentant de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Allier, intervient à son tour pour indiquer également la réception d'un courrier de la part de Madame ROUFFET-PINON concernant notamment l'extension du périmètre du site Natura 2000, puis fait part de la réponse apportée par la DDT : l'extension d'un périmètre de site Natura 2000 se gère au niveau ministériel suivant les orientations de la Commission européenne. La DDT a néanmoins sollicité la DREAL sur ce point et il ressort de l'analyse effectuée que l'extension du périmètre du site Natura 2000 n'est pas jugée pertinente et n'est pas envisagée.

Après ces échanges, Monsieur CHITO énonce l'ordre du jour de la réunion du Comité de Pilotage et aborde le premier point de celui-ci.

1. Approbation du compte-rendu du COPIL du 07 novembre 2018

Après interrogation, aucune remarque n'est soulevée concernant le compte-rendu du dernier COPIL.

A l'unanimité, les membres du Comité de pilotage approuvent le compte-rendu du COPIL du 07 novembre 2019.

Monsieur CHITO donne ensuite la parole à Madame COLLET, Chargée de mission du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) à qui le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher délègue partiellement l'animation du site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher. Le support de présentation est téléchargeable sur : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr>.

2. Panorama des actions entreprises depuis novembre 2018

2.1 Déploiement des outils contractuels

Madame COLLET effectue quelques rappels concernant l'outil « Charte Natura 2000 » avant d'évoquer la promotion de celui-ci faite auprès des communes. Elle précise qu'avant la signature d'une charte, un diagnostic des parcelles est effectué ce qui permet de connaître l'état et les enjeux écologiques de celles-ci.

Madame COLLET évoque ensuite les différents contacts que le CEN Allier a pu avoir avec les communes du site Natura 2000 et notamment les échanges qui sont en cours avec la ville de Montluçon.

2.2 Information et conseil aux porteurs de projet

Concernant les manifestations sportives qui se déroulent sur le site Natura 2000, Madame COLLET rappelle la nécessité, au-delà d'un certain seuil, de se soumettre à l'évaluation des incidences préalablement.

Madame COLLET porte ensuite à la connaissance des membres du COPIL des échanges que le CEN Allier a pu avoir avec les organisateurs du Trail des sentiers du colporteur qui a eu lieu le 17 mars 2019. Ces derniers ont souhaité faire part en amont de leur projet au CEN Allier pourtant non soumis à l'obligation d'évaluation d'incidence au regard de l'ampleur du projet.

Avant la tenue de la première édition de ce trail, le CEN Allier a donc participé à une réunion d'échange et de préparation avant d'accompagner les organisateurs de l'évènement sur le site afin d'identifier in-situ les secteurs à éviter.

Monsieur RIVIERE représentant de l'Office National des Forêts et animateur du site Natura 2000 des Gorges de la Tardes et de la vallée du Cher, indique que l'association CAP03 a également pris contact avec lui concernant une course d'orientation côté Creuse et qu'une Charte Natura 2000 a par ailleurs été signée sur le secteur de la Tardes. Suite aux échanges qu'il a pu avoir avec ces organisateurs considérés comme étant très professionnels et ayant une véritable sensibilité environnementale, le tracé a, comme pour le Trail des sentiers du colporteur, quelque peu été dévié.

Madame COLLET porte ensuite à connaissance des membres du COPIL la demande d'information/d'avis des services de l'Etat concernant un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 déposé par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) s'agissant du déplacement d'un local de stockage de matériel programmé. L'avis rendu par le CEN Allier à la DDT fait état d'une absence d'incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Toujours concernant le volet « information et conseil aux porteurs de projets », Madame COLLET informe les membres du Comité de pilotage d'un échange entre le CEN Allier, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Groupe local de Montluçon et l'Association Montagne Montluçon concernant un projet de préservation de nids et de pose de nichoirs pour le faucon Pèlerin à Lignerolles. A ce jour, aucune suite n'a été donnée.

Madame FAURIE, représentante de la LPO Groupe local de Montluçon, indique que le projet est à l'étude.

2.3 Actions liées à la gestion de l'eau

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 pour l'année 2018, Madame COLLET rappelle que le CEN Allier assure un suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Cher amont et des contrats territoriaux en cours sur la zone.

Madame COLLET informe les membres du Comité de pilotage du lancement au printemps 2019 d'une étude dite « 3P » : Prévision - Prévention - Protection inscrite, dans les plans d'action des SAGE Cher Amont et Cher Aval. Cette étude a pour objectifs d'améliorer et de partager les connaissances sur les risques d'inondation et de proposer des actions cohérentes et concertées pour réduire les conséquences liées à ce risque.

Concernant les contrats territoriaux du SAGE Cher Amont, Madame COLLET indique qu'au nord de l'Allier à la frontière avec le Cher, un contrat territorial de gestion quantitative et qualitative de l'eau du Cher porté par la Chambre d'Agriculture du Cher est en phase de préfiguration et devrait aboutir au terme de l'année 2019 pour un démarrage de la phase opérationnelle en 2020. L'objectif de ce contrat est un retour à l'équilibre de la ressource et la diminution de l'impact environnemental des différents usages.

S'agissant du contrat territorial Cher « Montluçonnais », Madame COLLET indique qu'actuellement la dynamique de contrat est retombée notamment suite au départ de la chargée de mission en charge de celui-ci.

Concernant le contrat territorial Oeil Aumance, les phases « terrains » sont finalisées et le travail de préfiguration du contrat se poursuit. Madame COLLET rappelle que ce sont les Communautés de communes Val de Cher et Pays de Tronçais qui portent le projet et indique que la Communauté de communes de Bocage Bourbonnais pourrait les rejoindre.

Enfin, Madame COLLET évoque le contrat territorial Hautes Vallées du Cher dont la coordination et l'animation sont portées par la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, avant d'aborder le suivi de la procédure de révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) rivière Cher et affluents - Agglomération de Montluçon qui n'a aucune incidence au titre de Natura 2000.

2.4 Information, communication, sensibilisation

2.4.1 Journée naturaliste

Madame COLLET rappelle aux membres du Comité de pilotage qu'une journée naturaliste sur le site Natura 2000 Gorges du Haut Cher s'est tenue le 19 mai 2019. Cette journée a été dédiée à répertorier/compléter les données faunistiques du site à l'aide de naturalistes volontaires. Malgré des conditions météorologiques défavorables et une faible mobilisation, la journée a permis 245 observations et le recensement de 62 espèces animales et 8 végétales. Les sondages effectués ont également permis la découverte d'une nouvelle station de sonneur à ventre jaune.

Madame COLLET rappelle que parallèlement était organisée une sortie grand public en début d'après-midi sur la façon de conjuguer biodiversité et activités humaines au sein d'un site Natura 2000 qui a réuni habitants du territoire mais pas seulement.

2.4.2 Journée européenne du patrimoine

Madame COLLET rappelle la mise en place d'une animation à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, le 21 septembre 2019 sur la commune de Teillet-Argenty. Cette journée qui avait pour objet la découverte du patrimoine naturel a rassemblé 15 personnes qui sont ainsi parties à la découverte des Gorges du Haut Cher.

2.4.3 Identification des lieux de décharge et de dépôt

Madame COLLET informe les membres du Comité de pilotage de la réalisation d'un inventaire de terrain concernant les lieux de décharge et de dépôt sauvage sur le site Natura 2000. Les prospections se sont déroulées en juillet 2019 et pour chacun des lieux, des fiches descriptives ont été rédigées et transmises au PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Madame COLLET précise que les prospections ont démontré un phénomène d'une ampleur moins importante que celle envisagée.

Monsieur LEGOUTIERE, représentant de Montluçon Communauté, interroge sur les suites données à cet inventaire.

Madame COLLET indique que le CEN Allier a transmis récemment les éléments au PETR Pays de la Vallée de Montluçon ; Monsieur CHITO précise que les réflexions sur les actions à mener sont en cours.

Monsieur GENESTE, Secrétaire Général de la Sous-préfecture de Montluçon, rappelle que les éventuelles sanctions relatives aux lieux de décharge et dépôt sauvage relèvent des pouvoirs de police administrative du maire. Il précise par ailleurs qu'une brochure sur les décharges sauvages a été réalisée par la DREAL qu'il semble nécessaire de relayer.

3. Présentation des perspectives de travail pour 2020

Monsieur CHITO indique aux membres du COPIL que l'animation 2020 est une nouvelle fois confiée au CEN Allier suite à une consultation réalisée par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en septembre 2019, puis redonne la parole à Madame COLLET pour une présentation des perspectives d'animation du site.

Madame COLLET précise que l'animation pour l'année 2020 s'inscrira autour de la thématique « Paysage et Biodiversité ».

Monsieur CHITO informe les membres du COPIL que le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'engage en 2020 dans un projet d'élaboration d'un Plan Paysage à l'échelle de l'ensemble paysager de la vallée du Cher et de la Combraille Bourbonnaise après avoir été retenu suite à l'appel à projet lancé par la DREAL.

Madame COLLET précise alors qu'une fois la démarche et la mise en œuvre du plan paysage enclenchée, interviendra la désignation d'un membre du COPIL Natura 2000 comme représentant au sein de la dynamique d'élaboration du Plan-Paysage.

Les actions d'information et de communication prévues pour l'année 2020 sur le site seront organisées autour de la thématique paysage également.

Concernant le déploiement des outils contractuels, Mme. COLLET rappelle qu'il s'agit d'une mission récurrente auprès des propriétaires ou gestionnaires de parcelles au sein de site Natura 2000 qui sera poursuivie en 2020, tout comme le suivi et l'accompagnement des porteurs de projet dans leurs démarches notamment s'agissant des évaluations d'incidence de leur projet.

L'ordre du jour de ce COPIL étant épuisé, et aucune autre question ou remarque n'étant soulevée, M. CHITO remercie les participants et clôture la séance.

Approuvé le 25 janvier 2021

Le Président du Comité de Pilotage



Philippe GLOMOT



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



Conservatoire
d'espaces naturels
Allier



NATURA 2000



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE